

premier feuillet  
Julien Faudou



Comporte une table alphabétique en fin d'année

## REGISTRE

Contenant *deux* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DECÈS** de la Commune de *Baillyardou* pendant le cours de l'année 1850.

A Meaux, le *Quinze* Décembre mil huit cent quarante-neuf.

*P. M. le Président*

Julien Faudou

*J. d.*

N.º 1

Acte de

Mariage

de

M. Félix

Bégin

et

M. Marie

**EAU**

mil huit cent cinquante, le Mercredi deux  
Janvier, vers deux heures du matin; vers une heure  
de la Commune de Baillyardou, officier public de  
l'état civil; sous le sceau publiquement en l'honneur de  
la Nation Commune, de plus Louis Félix Bégin, âgé de  
vingt-six ans et demi, Mécanicien, Conducteur de  
Machines au Chemin de fer du Nord, né à Chauconin  
(Seine & Marne) demeurant à Anisoy (Somme) fils



maison de Jean Victor Bégin âgé de dix-sept ans, né le 10  
 août, ancien farinier, et de Marie Madeleine Papillon  
 âgée de cinquante-neuf ans, sans mariage, ensemble  
 avec Châteauguay; lesquels ici présents en personne, nous  
 ont déclaré consentir au mariage d'une part

De Victoire Roumigny âgée de seize ans, née le  
 Mois, employée au sein de la Marine, née et demeurant  
 à Châteauguay, Obé de mère, fille légitime de  
 Messieurs Gaspard Roumigny, décédé à Châteauguay  
 le 10, et sa femme, née le 10, et son  
 père, Rose Antonette Roumigny, âgée de  
 cinquante-trois ans, sa mère, actuellement épouse de  
 Georges Allard, âgé de cinquante quatre ans,  
 marié par le passé avec lequel elle demeure avec  
 Châteauguay; laquelle Rose Antonette Roumigny,  
 ici présente en personne, nous a déclaré consentir au  
 mariage d'autre part.

Desquels nous ont requis de procéder à la célébration  
 du mariage projeté, le 10, et la publication  
 du mariage ont été faites tant en la Paroisse de la  
 ville d'Amqui, qu'en la Communauté de Châteauguay  
 le 10, et les dimanches précédents en l'année, le 10, décembre,  
 sans aucun empêchement, à l'heure de midi.

Aucune opposition n'a été faite, et le mariage a été  
 célébré, légitime, libre et sans empêchement, au  
 présent acte, en la Chapelle de la ville de Châteauguay,  
 l'année mil huit cent dix-neuf, par le Code  
 civil, et le mariage; avons demandé au  
 futur époux et à la future épouse, s'ils veulent  
 de présent pour le mariage, se marier, chacun d'eux  
 avec le second mariage, et affirmer, nous  
 déclarons au vu de la loi, que le futur époux Louis  
 Félix Bégin, et la demoiselle Victoire Roumigny  
 nous ont dit pour le mariage.  
 De quoi avons dressé acte en présence des futurs  
 époux Victor Bégin, âgé de dix-sept ans,



demourant à Châteauguay; De François Benoit  
 Bégin âgé de trente-cinq ans, demourant à  
 Châteauguay, fils de Jean Bégin, farinier, en l'épouse de  
 Rejane; et de Antoinette Roumigny âgée de cinquante  
 quatre ans, Châteauguay, demourant au Village de  
 ou de la paroisse de Châteauguay; De Georges Allard,  
 âgé de cinquante quatre ans, garde particulier  
 de la paroisse de Châteauguay, et de sa future  
 épouse, Rose Antonette Roumigny, en l'année mil huit cent dix-neuf, en  
 présence des témoins sus-désignés, en l'acte  
 et témoins sus-désignés avec nous.

Victoire Roumigny  
 François Benoit  
 Roumigny  
 M. M. Papillon  
 J. L. Benoit  
 Roumigny

N. L.  
 Acte de  
 mariage  
 Auguste  
 Simon  
 Roumigny

Le 10 mil huit cent dix-neuf  
 Félix de la paroisse de Châteauguay, devant nous, Maire de  
 la Communauté de Châteauguay, officier public de l'Etat  
 civil; est comparu les sieurs Auguste Simon  
 Roumigny, âgé de vingt-sept ans, Maréchal,  
 demourant à Châteauguay; lequel nous a présenté une  
 fiancée de son nom, Marie, née à Châteauguay,  
 fille de feu Auguste Simon, avec  
 Florentine Bédard, âgée de vingt-un ans;  
 lequel couple il nous a déclaré avoir des parents  
 Auguste Simon; de l'autre présentation en  
 mariage, nous ont été faits en présence de  
 sieurs Michel Bédard Roumigny, âgé de  
 cinquante-deux ans, Maréchal, fils de feu Bédard,



et le Jean Claude Gourel, âgé de trente deux ans, M. de la Cour de Cassation, en son lieu et place, et en vertu de l'acte de décès de son père, lequel est ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous, de présent acte, après lecture faite.

Apparaît un proc. verbal raj. sur le présent acte, f. de Bonenfont.

C. Gourel

N<sup>o</sup> 3.  
 Acte de  
 Dées  
 de  
 Maria  
 Cornu.

Nous mil huit cent cinquante, de  
 quinze jours, Sup. bureau du Matin;  
 devant nous, Maire de la Commune de  
 Grilloire; officier public de l'état civil; Jean  
 Compagnon, Les Pères Pierre Jacques François,  
 âgé de soixante six ans, Sabotier, le Jean  
 Louis Gourel, âgé de trente neuf ans, Cordonnier,  
 tous deux témoins majeurs demeurant à Grilloire,  
 et proches voisins du défunt et après nous,  
 lesquels nous ont déclaré que le nommé Claude  
 Cornu, âgé de soixante trois ans, Manouvrier,  
 né à Grilloire, département de la Mayenne,  
 département de la Mayenne demeurant à Grilloire  
 fils de Claude Augustin Cornu, et de Marie  
 Charie, tous deux décédés, et époux de Marie  
 Françoise Antoinette Leducq, âgée de quatre  
 vingt deux ans, demeurant au même lieu, Grilloire,  
 qui lui est son père; et déclaré au même lieu, en son  
 domicile, hier, à six heures du Matin;  
 et après nous être transportés auprès du Corps du défunt,  
 et nous être adjoint au décès, nous avons dressé le  
 présent acte, que les déclarants ont signé avec nous,  
 après lecture faite.

Apparaît un proc. verbal raj. sur le présent acte, f. de Bonenfont.

N<sup>o</sup> 4.



Acte de  
 Naissance

Ardele  
 Appolina  
 Maurice

Nous mil huit cent cinquante, le huit  
 jour de Mai, Sup. bureau du Matin; devant nous, Maire  
 de la Commune de Grilloire; officier public de l'état  
 civil; et Compagnon de Jean Ferdinand Maurice,  
 âgé de vingt huit ans, menuisier, Cultivateur,  
 demeurant à Grilloire; lequel nous a présenté  
 une enfant de sexe féminin, née à Grilloire,  
 aujourd'hui à deux heures du soir, de son légitime  
 mariage avec Marie Julie François, âgée  
 de vingt deux ans, à laquelle l'enfant a pour  
 père et mère Les personnes de Ardele  
 Appoline, et de Marie presentation et de l'acte  
 de naissance en présence des Vieux  
 Jean Pierre Maurice, âgé de cinquante quatre  
 ans, Cultivateur, père de l'enfant; et  
 Philippe Antoine François, âgé de  
 cinquante trois ans, Religieux, ouvrier national  
 déclaré; tous deux témoins majeurs demeurant  
 à Grilloire; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant  
 signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Ardele Appolina Maurice

N<sup>o</sup> 5.

Acte de  
 Dées

Pierre Stanislas  
 Courtier

Nous mil huit cent cinquante, le dix  
 neuf jour de Mai, Sup. bureau du Matin; devant nous  
 Maire de la Commune de Grilloire; officier public de  
 l'état civil; Jean Compagnon Les Pères Charles  
 François Dubois, âgé de quatre vingt six ans, Marchand  
 laboureur, et Auguste Pierre Caumont, âgé de  
 vingt deux ans, Bourrelier, tous deux témoins  
 majeurs demeurant à Grilloire, et proches voisins  
 du défunt et après nous, et lesquels nous ont  
 déclaré que le nommé Pierre Stanislas Courtier,  
 âgé de cinquante six ans et demi, Manouvrier,



me de Baillancy, *Armand* de Jentz,  
 Doyenné de L'Orléans, *Armand* de Baillancy,  
 fils de Antoine Courcier, en de Béatrice Blesson,  
 lors des Actes, et époux de Christine Aillarde,  
 Baillier, âgé de soixante un ans, natif de Baillancy,  
 demeurant ensemble à Baillancy, laquelle lui donne,  
 en vertu au même lieu en son domicile, vierge,  
 et âgée de six ans, et après nous être transporté  
 auprès du Corps de l'Église, de nous être après un certain  
 nous avons dressé le présent acte, que les dictes  
 ont signé avec nous après lecture faite.

*A. Garnier Dubois*

**Pau** mil huit cent cinquante, le

Vingt Neuf, ours heures du Matin; devant nous  
 Maire de la Commune de Baillancy, officier public de l'état  
 civil; en Compagnie le sieur Ambroise Auguste Courcier,  
 âgé de trente quatre ans, Charles, demeurant à Baillancy,  
 lequel nous a présenté son enfant en son domicile,  
 né à Baillancy, hier à midi, de son légitime  
 mariage avec Julie Dubois, née de trente trois ans,  
 de Jentz, Contineux, auquel nous a déclaré  
 nous le présent de l'enfant; desdites présentations et  
 déclarations, nous ont été faites en présence des sieurs Charles  
 Nicolas Dubois, âgé de dix quatre ans, Marchand,  
 beau père de l'enfant, et Charles Hippolyte Dubois,  
 âgé de trente un ans, Marchand époux, beau frère  
 de l'enfant, tous deux témoins majeurs demeurant  
 à Baillancy; desquels nous avons que le père de l'enfant  
 signe avec nous le présent acte après lecture faite, et  
 l'apostrophe, ainsi que Charles Nicolas Dubois, beau père  
 et témoin ci dessus nommé; lequel nous a déclaré se faire écrire  
 ni signer, de la dictelle manière de loi.

*Dubois*

*A. Garnier* **CARON**

**N<sup>o</sup> 6.**

*Acte de  
 Naissance  
 de  
 Henri  
 Caron.*

**N<sup>o</sup> 7.**



*Acte de  
 Naissance*

*Maire Victorin  
 Biarne.*

**Pau** mil huit cent cinquante, le

Cinq quatre Mars, cinq heures du soir; devant nous  
 Maire de la Commune de Baillancy, officier public  
 de l'état civil; en Compagnie le sieur Auguste  
 Frédéric Biarne, âgé de vingt trois ans, Marchand,  
 demeurant à Baillancy; lequel nous a présenté  
 une enfant de sexe féminin, née à Baillancy  
 aujourd'hui de onze heures du Matin, de son légitime  
 mariage, avec Jeanne Marie Perrain, âgée de  
 vingt un ans en venant, sans l'enfant, à laquelle  
 enfant, il nous a déclaré donner des présents de  
 Marie Victoire; desdites présentations et déclarations,  
 nous ont été faites en présence des sieurs Pierre Frédéric  
 Biarne, âgé de quarant six ans, Baillier, père de  
 l'enfant, et de l'enfant, lequel nous a déclaré  
 nous le présent acte après lecture faite.

*P. F. Biarne*

*C. S. Perrain*

*A. J. Biarne*

*A. Garnier*

**N<sup>o</sup> 8.**

*Acte de  
 Naissance*

*Adelphine  
 Adèle, Elise  
 Pelletier.*

**Pau** mil huit cent cinquante, le

Cinq Mars, trois heures du Matin; devant nous  
 Maire de la Commune de Baillancy, officier public de  
 l'état civil; en Compagnie le sieur François Félix  
 Pelletier, âgé de vingt cinq ans, Courcier en l'enfant,  
 demeurant à Baillancy; lequel nous a présenté une  
 enfant de sexe féminin, née à Baillancy,  
 hier à cinq heures du soir, de son légitime mariage,  
 avec Virginia Adèle Bonenfant, âgée de vingt un  
 ans en venant sans l'enfant, à laquelle enfant  
 il nous a déclaré donner des présents de  
 Adelphine Adèle Elise; desdites présentations



en Déclaration nous ont été faites en présance de  
sieurs Nicolas Alexandre Bonenfant, âgé de cinquante  
deux ans, Mameurice, beau père de Déclarant, en  
Niquette Justin Bonenfant, âgé de vingt six ans,  
Mameurice, beau père de Déclarant, tous deux  
honorables bourgeois demeurant à Collardou, lesquels  
ont ainsi que le père de Déclarant, signé avec nous  
le présent acte après lecture fait.

*H. Bonenfant*  
*H. Bonenfant*  
*J. P. Pelletier.*

N<sup>o</sup> 9.

*Acte de  
Nuptial  
de  
Bonenfant  
1714.*

**P**au mil huit cent cinquante, le vingt six  
Mars, neuf heures du matin, devant nous M<sup>re</sup>  
de la Commune de Collardou, officier public de l'état  
civil; en Compagnie de s<sup>rs</sup> Louis Maron, âgé de quarante  
deux ans, Mameurice demeurant à Collardou, lequel  
nous a déclaré que Viergeuse Josephine Grenard, âgée  
de vingt neuf ans, sans dot, et de son mariage  
accouchée à Collardou en son domicile habituel à Niniv  
d'une enfant du sexe féminin, qui nous est  
présentée sous vie; desdites présentations en Déclaration  
nous ont été faites en présence des s<sup>rs</sup> Jean Joseph  
Grouard, âgé de vingt six ans, Mameurice, beau père  
de Déclarant, et Jean Pierre Vermeille, âgé de  
cinquante deux ans, Mameurice, proche voisin de  
Déclarant, tous deux honorables bourgeois demeurant à  
Collardou, lesquels ont ainsi que le Déclarant, signé  
avec nous le présent acte après lecture fait.

*H. Bonenfant*  
*L. Maron*  
*J. J. Grouard*  
*J. P. Vermeille*

N<sup>o</sup> 10.



*Acte de  
Nuptialité  
de*



*de  
Collardou.*

1793  
**P**au mil huit cent cinquante, le vingt six  
Mars, quatre heures du soir, devant nous M<sup>re</sup>  
de la Commune de Collardou, officier public de l'état  
civil; en Compagnie de s<sup>rs</sup> Adolphe Cornu, âgé  
de trente six ans, Domicilié à Collardou;  
 lequel nous a présenté un enfant du sexe  
masculin, né à Collardou, hier à neuf heures  
du soir; de son mariage avec Henriette  
Josephine Bonenfant, née de vingt trois ans,  
Cuisinière, laquelle plusieurs mois a habité comme  
de l'ancien de Henri; desdites présentations en  
Déclaration nous ont été faites en présence des s<sup>rs</sup>  
Mameurice Jean Girard, âgé de seize ans, cinq ans,  
Mameurice, et Pierre Michel Hémin, âgé de  
trente deux ans, aussi jardinier, tous deux proches  
voisins, tous deux bourgeois demeurant à Collardou;  
 lesquels ont ainsi que le père de Déclarant, signé  
avec nous le présent acte après lecture fait.

*A. Cornu*  
*J. Girard*  
*P. M. Hémin*  
*H. Bonenfant*

N<sup>o</sup> 11.

*Acte de  
Nuptialité  
de  
Grouard  
et  
Vermeille.*

**P**au mil huit cent cinquante, le  
premier Avril, neuf heures du matin, devant nous M<sup>re</sup>  
de la Commune de Collardou, officier public de l'état civil;  
 en Compagnie des s<sup>rs</sup> Adolphe Calais Fleury,  
 âgé de quarante deux ans, Cultivateur, et Auguste  
 Ferdinand Vermeille, âgé de cinquante six ans, Propriétaire,  
 tous deux honorables bourgeois demeurant à Collardou;  
 le premier père et le second oncle maternel du  
 futur époux; lesquels nous ont déclaré  
 que le nommé Guilbert Vermeille Fleury,  
 âgé de quinze ans cinq mois, Compagnon boucher, né et  
 demeurant à Collardou; fils de M<sup>re</sup> Adolphe Fleury,







en affirmations, après lesquels au nom de chacun,  
 que de sieur Pierre Bourré Joy, et de demoiselle  
 Marie Clémentine Platteau, deux veufs par le  
 Mariage. De qui avons dressé acte en  
 présence des sieurs Alexis Bouchine, âgé de  
 quarante trois ans, Cultivateur, demurant à Sabligny  
 parois de l'église de Non Cormier, âgé  
 de cinquante cinq ans, ancien Chorro, demurant  
 à Chailbardou, ami de Léon, de André  
 Ouceme Pierre, âgé de vingt neuf ans, Menuisier,  
 demurant à Veron, Cousin Germain de l'épouse; de  
 Sidore Victor Briant, âgé de cinquante trois ans,  
 Menuisier, oncle maternel de l'épouse, tous quatre  
 témoins sincères, et avis de leur faite, les  
 parties de tems ont signé avec nous, et  
 excepté la mère de l'épouse, la mère de  
 l'épouse, et le sieur Sidore Victor Briant  
 tuteur ci dessus nommé; lesquels nous ont  
 déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce qui en  
 est interposé quinze de Loi.  
 avec protestation Joy

Joy  
 Alexis Bouchine  
 Sidore Victor Briant  
 Alexis Bouchine  
 Sidore Victor Briant

N<sup>o</sup> 14.

Le 14<sup>me</sup> mil huit cent cinquante, le Mercredi  
 vingt quatre Avril, bonne heure du Matin, devant  
 nous Maire de la Commune de Chailbardou, officier  
 public de l'Etat civil; Non Comparus publiquement  
 et dans la Maison Commune, le sieur Louis  
 Etienne Chivoce Parain, âgé de vingt trois  
 ans et demi, Nécessaire ne se Communier à  
 Chailbardou; fils mineur de sa Villery, l'écrite 8. manes,



Acte de  
 Mariage  
 de  
 Louis Etienne  
 Chivoce  
 Parain,  
 et  
 Valentine  
 L'écrite  
 Desoyes.

1857

demurant à Chailbardou; fils mineur de sa femme Paul  
 Etienne Chivoce Parain, Nécessaire à Lévy, l'écrite 8. manes,  
 de huit filles mil huit cent trente cinq, et de  
 Marie Marguerite Mary, âgée de quarante cinq ans,  
 Domestique, demurant aussi à Chailbardou; laquelle  
 est présente en personne, nous a déclaré Consentir  
 audit Mariage, Et nous par  
 Valentine L'écrite Desoyes, âgée de vingt  
 ans neuf mois, Cultivateur, née de Demoussin à  
 Chailbardou, son beau-père, fille mineur de sa femme  
 Etienne André Desoyes, domicilié à Chailbardou  
 le deux Avril mil huit cent trente deux, et de  
 Genevieve Valentine Demoussin, âgée de cinquante  
 six ans, Cultivateur, demurant aussi à Chailbardou,  
 laquelle est présente en personne, nous a déclaré  
 Consentir audit Mariage, Et nous par  
 Desquels nous avons requis le procureur à  
 la célébration du Mariage, projeté entre eux,  
 et pour les Publications en être faites en la  
 Maison de Chailbardou, Les Dimanches  
 deux et quatorze Avril présent mois, à  
 l'heure de midi.  
 Aucune opposition audit Mariage ne nous  
 ayant été signifiée, faisant donc à deux requêtes;  
 après avoir donné lecture de toutes les  
 pièces mentionnées et annexées au présent acte,  
 et du Chapitres de Loi, en titre de Code civil,  
 intitulé du Mariage, avons commandé au futur  
 époux, et à la future épouse, de se présenter de première  
 main moi en pareil tems; chacun d'eux ayant répété  
 devant nous et affirmations, Nous avons déclaré au  
 nom de de loi que le sieur Louis Etienne  
 Chivoce Parain, et la demoiselle Valentine L'écrite  
 Desoyes, sont légitimement mariés.  
 De qui avons dressé acte en présence de sieur  
 Henri Guyon, âgé de vingt quatre ans et demi,  
 et sept ans des Cultivateurs Directeurs, de



Jean Baptiste Victor Garno, âgé de cinquante  
deux ans, Doyen de la paroisse de Villabon, et ami de l'époux, et  
Louis Hippolyte Poupom, âgé de cinquante trois  
ans, Cultivateur, demeurant à Villabon, oncle  
maternel de l'époux, de André François  
Désogor, âgé de trente un ans, Mercetier au  
Château de la Ferté à Paris à Montauban, demeurant  
à Vignely, frère et parent de l'époux,  
et Louis Hippolyte Minime, majeur, et ancien Lecteur  
faute, Les parties et témoins ont signé avec  
Monsieur, excepté la mère de l'époux, et le  
Sieur Jean Baptiste Victor Garno, témoin et  
desus nommés, lesquels nous ont déclaré ne  
avoir eue ni faux ni réquis en l'interpellé  
Monsieur la d'obéissance.

Approuvé par moi Notaire sous ce présent acte.

L'Notaire L. C. C. Poiry, h. Guay

Bonne fait et bon content  
Désogor

N° 15.

Acte de  
Mariage  
d'Alexandre Jean  
Chobert  
Julie Ursuline  
Vernille

Le huit eut cinquante, de l'année  
dernière, à six heures du matin, devant Nous Notaire  
de la Commune de Villabon, officier public de l'état civil,  
Nous Comparans publiquement en l'Église Communale,  
Le Sieur Alexandre Jean Chobert, âgé de vingt trois ans,  
Marchand de Paris, né et demeurant à Villabon; fils  
mineur de Jean Baptiste Vicom Chobert, âgé de  
cinquante trois ans, Propriétaire demeurant au  
Villabon, et de Vincent Marie Victoire Gibon,  
décédé au même lieu, le quatre Juin, mil huit cent  
quarante neuf; lequel ledit Sieur Jean Baptiste



Vicom Chobert, ici présent en personne, nous  
a déclaré consentir au Mariage de son fils.  
Et Julie Ursuline Vernille, âgée de  
vingt deux ans, Blanchisseuse, née et demeurant  
à Villabon, chez ses parents, fille mineure  
de Jean Thomas Vernille, âgé de quatre quatre  
ans, Menuisier, et de Julie Cordé Piarne,  
âgée de quarante trois ans, Blanchisseuse,  
demeurant ensemble au Villabon, lesquels  
ici présent en personne nous ont déclaré consentir  
au Mariage d'autre part.

Desquels nous ont requis de procéder à la  
Célébration du Mariage projeté entre eux, et  
dont les Publications ont été faites en la  
Paroisse de Villabon, Le Dimanche  
vingt un et vingt deux Avril dernier, à  
l'heure de l'Ordre.

Comme exposition, au Mariage ne nous  
ayant été signifié, faisant des réquisitions;  
après avoir donné lecture de toutes les pièces  
mentionnées et annexées au présent acte, en  
la Chapelle de l'Église de l'Évêché de  
l'Évêché de Villabon, comme demandé au  
futur époux, et à la future épouse s'ils veulent  
se prendre pour mari et pour femme; chacun  
d'eux ayant répondu séparément et  
affirmativement, nous déclarons au nom de  
la Loi, que le Sieur Alexandre Jean  
Chobert, et la demoiselle Julie Ursuline  
Vernille, sont unis par le Mariage.  
De quoi nous avons dressé en présence des  
Sieurs Alexandre Antoine Chobert, âgé de  
quarante neuf ans, garde particulier demeurant  
à Montigny, Commune de Asche, oncle paternel  
et parent de l'époux, et Charles Victor  
Dufour, âgé de vingt huit ans, Marchand  
Épicier demeurant à Villabon, beau frère de l'époux,



De Jean Pierre Vernulle de 20 ans, veuf, et de son épouse, veuve de  
 Christophe Demourant à Collabon, grand père patronal  
 de Suzanne; et de Auguste Stanislas Vernulle, âgé  
 de quatre ans, Cultivateur, Demourant à Collabon,  
 oncle patronal de Suzanne, et tous quatre Mineurs  
 majeurs; et après lecture faite, des parties en  
 présence des Signés avec nous.

J. Vernulle, J. P. Robert.  
 J. E. Garnier, J. A. Barne  
 A. H. C. P. B. Vernulle  
 P. H. Garnier  
 C. V. Garnier

**Pau** mil huit cent cinquante, de Marie Née,  
 sixième Née de Natis, devant nous Maire de la Commune  
 de Collabon, officier public de l'Etat civil; et Compagn  
 de Jean Auguste Vidocq Carnignay, âgé de vingt ans,  
 Bourgeois, Demourant à Collabon; et de son épouse,  
 présente en l'absence de son Mari, Marie Née de  
 Collabon, Née de cinq heures de Marie Née de son  
 Legitime Mariage, avec Louis Nicolas Dupuis,  
 âgé de 20 ans, veuf, et de son épouse, laquelle en son  
 nom a déclaré devant les présents de Auguste,  
 Léon; de cette prescription et de l'acte nous ont été  
 fait en l'absence de Jean François Pouléze, âgé  
 de cinquante ans, Cultivateur, Grand père de Suzanne, et  
 Christophe Léon Née Pouléze, âgé de vingt cinq ans,  
 Charcutier, Grand père de son Népote, tous deux Mineurs  
 majeurs Demourant à Collabon; lesquels ont ainsi que  
 le père de Suzanne, signé avec nous le présent acte  
 après lecture faite.

Collabon, le 20. J. Garnier  
 J. Garnier  
 J. Garnier

N<sup>o</sup>. 17.



Acte de  
 Mariage

Nicolas  
 Athanas  
 Bourgeois.

**Pau** mil huit cent cinquante, de Marie Née, J. Garnier

sixième Née de Natis, devant nous Maire de la  
 Commune de Collabon; officier public de l'Etat civil;  
 et Compagn de Jean Paul Née Née,  
 âgé de vingt trois ans, Bourgeois, et Jean  
 Pierre Vernulle, âgé et garant en son Népote,  
 tous deux Mineurs majeurs Demourant à Collabon;  
 et de son épouse, présente en l'absence de son  
 Mari, Marie Née de Natis, Née de son  
 Legitime Mariage, avec Louis Nicolas Dupuis,  
 âgé de 20 ans, veuf, et de son épouse, laquelle en son  
 nom a déclaré devant les présents de Auguste,  
 Léon; de cette prescription et de l'acte nous ont été  
 fait en l'absence de Jean François Pouléze, âgé de  
 cinquante ans, Cultivateur, Grand père de Suzanne, et  
 Christophe Léon Née Pouléze, âgé de vingt cinq ans,  
 Charcutier, Grand père de son Népote, tous deux Mineurs  
 majeurs Demourant à Collabon; lesquels ont ainsi que  
 le père de Suzanne, signé avec nous le présent acte  
 après lecture faite.

Collabon, le 20. J. Garnier  
 J. Garnier

N<sup>o</sup>. 18.

Acte de  
 Mariage de  
 Joseph Jossé,  
 Heloise Alphonsine  
 Billonnet.

**Pau** mil huit cent cinquante, de Marie  
 Née de Natis, devant nous Maire de la Commune de Collabon officier public de  
 l'Etat civil; et Compagn de Joseph Jossé, âgé de vingt quatre  
 ans, Cultivateur et Demourant à Naves, (saubourg  
 de Naves) Née de Natis; et de son épouse, présente en l'absence de son  
 Mari, Marie Née de Natis, Née de son  
 Legitime Mariage, avec Louis Nicolas Dupuis,  
 âgé de 20 ans, veuf, et de son épouse, laquelle en son  
 nom a déclaré devant les présents de Auguste,  
 Léon; de cette prescription et de l'acte nous ont été  
 fait en l'absence de Jean François Pouléze, âgé de  
 cinquante ans, Cultivateur, Grand père de Suzanne, et  
 Christophe Léon Née Pouléze, âgé de vingt cinq ans,  
 Charcutier, Grand père de son Népote, tous deux Mineurs  
 majeurs Demourant à Collabon; lesquels ont ainsi que  
 le père de Suzanne, signé avec nous le présent acte  
 après lecture faite.



Ceblus avec lequel elle demoroit au lieu de Neau, laquelle  
ledit Louis Valde Collin, ici présent en personne, nous  
a déclaré Convenir au Mariage d'une part  
De l'autre M. Alphonse Bottonnet âgé de  
Deux ans, Catherine ici en demorant à Crilbardou  
Cher de son mari, fille unique de Jean Lemoine,  
Georges Bottonnet âgé de cinquante trois ans de son de  
loy, veu de Noire Adeline Choupart, âgé de  
quarant huit ans, sans Profession, demorant ensemble  
au lieu de Crilbardou, lesquels ici présents en  
seconde, nous en déclaré Convenir en  
troisié Mariage d'autre part.

Lequel nous en requit de procéder  
à la Celebration du Mariage projeté entre eux,  
en l'un des Publications ou de faire tenir en la  
Mairie de Neau, qu'en elle de Crilbardou, devant  
Les Dimanches de son de dix neuf Mois conam à  
d'une de Noire.

Aucune opposition au Mariage ne nous ayant  
été signifiée, surant de son de deux signatures, nous  
avons donné lecture de toutes les pièces susdites  
et amonces en l'ancien acte, en la Chambre des  
Deux de la Cour Civil d'Inthall de Neau, et  
avons demandé au futur époux en a de futur épouse,  
s'ils n'ont rien de contraire pour mari et pour femme;  
Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,  
nous déclarons de son de la loi, que le Vieux  
Bottonnet son Mariage pour le Mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des  
Messrs Joseph Doulet, âgé de cinquante un ans,  
Maitre Notaire demorant à Cray, Canton en  
Arroudissement de Neau, Paroisse de Lejeux;  
De Noire Claude Frou, âgé de soixante un ans,  
Ceblus demorant à Neau, veu de son de son  
de Alphonse Bottonnet âgé de cinquante ans,

de son de luy, demorant à Crilbardou, frère de l'époux,  
De Laurent Victor Galles âgé de quatre ans,  
Coiffier demorant à Neau, Cousin Germain de l'époux,  
en tous quatre légitimes majeurs; en après lecture faite,  
Les parties se tenant sur leurs pieds, excepté  
de l'écrite de l'époux, et le sieur Noire Claude  
Frou, l'époux et l'épouse nommés, lesquels nous en  
déclaré de l'écrite de son de l'époux, de a requit en  
interpellé Noire de son de son de l'époux.

Lequel nous en requit de procéder

à la Celebration du Mariage projeté entre eux,

en l'un des Publications ou de faire tenir en la

Mairie de Neau, qu'en elle de Crilbardou, devant

N<sup>o</sup>. 19.

Acte de  
Publication  
de  
Olivier Lion  
Cochois.

Le 11 mil huit cent cinquante, le huit Juillet,  
Nous Messrs de la Mairie, devant nous Maire de la  
Commune de Crilbardou, officier public de l'état civil,  
en l'Compagnie de M. Jules Germain Cochois,  
âgé de trente six ans, Notaire demorant à  
Crilbardou, lequel nous a présenté un baptem  
de son de Noire M. Adelin, âgé de Crilbardou, vier,  
à trois heures de son, de son légitime Mariage  
avec Augustine Bouché, âgée de trent. un  
ans, laquelle l'époux, il nous a déclaré  
demour les prenoms de Olivier, Lion;  
Après présentation et déclaration nous en  
l'écrite en présence des Messrs Pierre  
André Lues, âgé de soixante neuf ans,  
Jardinois, et Noire Jean Baptiste, âgé de  
quarant neuf ans, Charretier, nous en  
déclaré majeurs demorant à Crilbardou,  
en présence Noire Adelin Cochois déclarant,



Lequel est ainsi qualifié de Jean de Sufan  
Signé avec nous le présent acte après  
lecture faite.

Colmez *pro* J. B. Rain  
*pro* De signatus

N<sup>o</sup> 20.

Acte de  
Mariage  
de  
Marie Genevieve  
Celine  
Courtois,  
v. Veuve.

Par un bien aimé cinquante, de trois Veuves des-  
mises de son mari, de la Commune de Trilbardou,  
officier public de l'Etat civil; Les Compagnons Les sieurs Jean  
Baptiste Amable Nafie, âgé de quarante six ans, Cultivateur,  
et Jean Courtois, Veuve âgé de soixante quatre ans,  
Cultivateur, tous deux anciens Mayeurs demeurant à Trilbardou,  
le premier fils, et le second Gendre, de la défunte et après  
nommée; lesquels ont en témoin que la nommée Marie  
Genevieve Celine Courtois, âgée de quatre vingt deux  
ans avec Marie, sans Profession, née et demeurant à  
Trilbardou; fille de Jean de Marie Courtois, et de  
Marie Michelle Lefebvre, tous deux décédés, et  
veuve de Joseph Amable Nafie, décédé aussi Trilbardou,  
le deux ont été bien connus; lesquels ont  
aussy déclaré en même lieu, au J. Dominic de son sieur  
Jean Courtois, Veuve, son neveu et de son nomme,  
aupres d'ind à nous; et après nous les transportés  
aupres de nous de la défunte, et nous être la suite  
de l'Etat civil avec nous le présent acte, que  
le déclarant ont signé avec nous, après lecture faite,  
A Trilbardou le jour et an précité acte.

Arvaste J. B. Courtois  
*pro* De signatus

N<sup>o</sup> 21.

Acte de  
Naissance  
de  
Julien  
Gues  
Chery.

Par un bien aimé cinquante, de six des-  
sept, cinq heures du soir; de son veuve Marie de  
Commune de Trilbardou, officier public de l'Etat civil;  
est Compagnon de M<sup>rs</sup> Jean Pierre Chery, âgé de  
trente ans, Garçon boulanger, demeurant à Trilbardou;  
lequel nous a présenté son enfant en robe de Nascence,  
né à Trilbardou, bien et en bon état de vie, de son  
legitime Mariage, avec Marie Pichon, âgée de  
vingt trois ans; lequel enfant il nous a déclaré  
nommé Les premiers de Charles Gues; desdites  
présentation, et de son nom ont été faites en présence  
des sieurs Pierre Jules Jéquin, âgé de quarante  
sept ans, Boulanger, et Pierre Nafie, Curier,  
âgé de trente ans, Menuisier, tous deux anciens  
Mayeurs demeurant à Trilbardou, et proches voisins  
dudit déclarant; lesquels ont signé avec nous le  
présent acte après lecture faite, à l'exception de son  
de l'Etat civil déclarant, qui nous a déclaré son propre  
ecrivain de son nom, de ce requis en l'Etat civil devant le J. B.

Jéquin  
*pro* De signatus

N<sup>o</sup> 22.

Acte de  
Naissance  
de  
Alme  
Bruchard.

Par un bien aimé cinquante de quatre-  
vingt quatre heures du soir; de son veuve Marie  
de la Commune de Trilbardou, officier public de  
l'Etat civil; est Compagnon de M<sup>rs</sup> Pierre  
Bruchard, âgé de quarant trois ans, Charretier,  
demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté son  
enfant en robe de Nascence, née à Trilbardou,  
cristal bien et à son légitime Mariage, avec Marie Rose Delcamp, âgée  
de quarant ans, et lequel enfant il nous a  
déclaré nommé Les premiers de Alme; desdites  
présentation et de son nom ont été faites en présence



Des Sieurs Jean Pierre Roux, âgé de quarante  
Six ans, Nacommie, et Germain Stanislas Duprez,  
âgé de trente deux ans, Chartrains, tous deux  
Nouveaux majeurs demeurant à Grilbardou, le premier  
Né en la Ville de Brocard, déclarant; desquels ont signé  
avec nous le présent acte, après lecture faite, et  
L'explication du titre de l'enfant déclaré, et qui nous  
a déclaré ne savoir l'enfant en question, de ce requise en  
jupiterelle Suivant Le dit. j.

Roux Duprez  
Grilbardou

N<sup>o</sup> 29.

Acte de  
Noces

Charles Albanese  
Cochois. j.

L'an mil huit cent cinquante, de N<sup>o</sup>tre an  
huitième du N<sup>o</sup>tre; devant nous N<sup>o</sup>tre Le de la Commune de  
Grilbardou, officier public de l'état civil; sont comparus Les  
Sieurs Charles Germain Cochois âgé de trente six ans,  
Nacommie et Jean Baptiste Roux âgé de quarante deux ans,  
Chartrains, tous deux Nouveaux majeurs demeurant à Grilbardou;  
le premier fils, et le second proche voisin du dit défunt, et après  
lecture faite; desquels nous ont déclaré que le nommé Charles  
Albanese Cochois, âgé de dix sept ans neuf mois  
Proportionnés, né à N<sup>o</sup>tre de Grilbardou, fils de  
Jean Cochois, et de Marie Anne Aubrière, tous deux  
décédés, en l'esp<sup>o</sup> de N<sup>o</sup>tre N<sup>o</sup>tre, âgée de  
soixante six ans, née au dit; et N<sup>o</sup>tre à Grilbardou,  
en son domicile, avec à nous heures et demi du matin;  
et après nous être transportés auprès du Corps du défunt, et  
après nous être vu de N<sup>o</sup>tre, nous avons dressé le présent acte  
que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. j.

J. B. Cochois  
Cochois Grilbardou

N<sup>o</sup> 30.

Acte de  
Noces de  
Noces

+ treize  
Opposés de Noces  
en tous deux âgés  
de dix ans.

Grilbardou

Grilbardou

L. B. Bouvissant

Grilbardou

L'an

mil huit cent cinquante, de N<sup>o</sup>tre an  
huitième du N<sup>o</sup>tre; devant nous N<sup>o</sup>tre Le de  
la Commune de Grilbardou, officier public de l'état civil;  
et comparus Le sieur Jacques François Basset, âgé de  
N<sup>o</sup>tre ans, et Catherine Le Canal de  
N<sup>o</sup>tre, demeurant à Grilbardou; lequel nous  
présente un enfant de N<sup>o</sup>tre N<sup>o</sup>tre,  
né à Grilbardou, âgé de huit à onze heures de soir,  
de son mariage N<sup>o</sup>tre avec N<sup>o</sup>tre de  
N<sup>o</sup>tre, âgé de N<sup>o</sup>tre ans, auquel  
Lecteur et nous a déclaré N<sup>o</sup>tre Le premier  
de N<sup>o</sup>tre; desquels présentations et déclaration nous  
avons fait en présence des Sieurs Louis  
Bouvissant, âgé de N<sup>o</sup>tre ans, et  
Catherine Le Canal, tous deux N<sup>o</sup>tre,  
N<sup>o</sup>tre, âgé de N<sup>o</sup>tre ans, et N<sup>o</sup>tre,  
Catherine Le Canal, tous deux N<sup>o</sup>tre, tous deux  
demeurant à Grilbardou; desquels ont ainsi que le  
père de l'enfant, signé avec nous le présent  
acte après lecture faite. j.

Bouvissant Basset

L. B. Bouvissant Grilbardou

N<sup>o</sup> 31.

Acte de Noces  
de  
Noces

Amiel d'Almont,  
Général de Noces  
de Noces.

L'an

mil huit cent cinquante, de N<sup>o</sup>tre an  
huitième du N<sup>o</sup>tre, le N<sup>o</sup>tre  
N<sup>o</sup>tre de la Commune de Grilbardou, officier public de  
l'état civil; sont comparus Le sieur Amiel d'Almont,  
âgé de N<sup>o</sup>tre ans, N<sup>o</sup>tre, N<sup>o</sup>tre,  
et N<sup>o</sup>tre de N<sup>o</sup>tre, N<sup>o</sup>tre, N<sup>o</sup>tre,  
N<sup>o</sup>tre et N<sup>o</sup>tre, N<sup>o</sup>tre à Grilbardou;  
les N<sup>o</sup>tre et N<sup>o</sup>tre N<sup>o</sup>tre N<sup>o</sup>tre







La Marquise Julie Aubry, âgée de  
vingt un ans, huit mois, Capitaine nic  
à Charmy, Demourant à Drey avec  
son père; fille majeure de Victor Julien  
Aubry, âgé de quarante huit ans, Nominé,  
Demourant au lieu Drey, et de Desirée  
Marquise Charmy, Née de audit  
Aubry; de toute sa famille nul huit  
ans, quarante huit des siens & moie,  
Lequel leur filz Victor Julien Aubry;  
se présente en personne, nous a déclaré  
Consentir audit Mariage d'autre part  
Lesquels nous en registres de procès  
La Célébration du Mariage projeté entre eux,  
en tout les publications en été faite  
en cette Mairie, et en celle de Drey, le  
Dimanche Neuf au Mois Octobre  
Dernier, à l'heure de midi.

Aucune opposition audit Mariage ne nous  
ayant été faite, faisons donc nos  
Requêtes; après avoir donné lecture de  
tous les pièces mentionnées en am  
au présent acte, et du Chapitre de  
en cette Mairie, et de l'Article de  
Mariage; avons convenu au futur époux  
et à la future épouse, d'être tenus de  
prendre pour mari et pour femme;  
Chacun d'eux, ayant répondu  
Séparément et affirmativement nous déclarons  
au nom de la loi, que le filz Jean  
Baptiste Bourdant, et la Demoiselle  
Marquise Julie Aubry, sans aucun  
savoir de Mariage  
De quoi J'avons dressé acte en  
présence des sieurs Jean Nicolas Bourdant  
âgé de vingt neuf ans, Nominé; sieur de L'Espérance

de L'Espérance, Jean Vernière, âgé de cinquante un ans,  
Cultivateur, ami de L'Espérance, tous deux Demourant à  
Cillabon; de Nicolas Comte, âgé de trois quatre ans,  
Né de son, ami de L'Espérance, de Jean Baptiste Noël  
âgé de cinquante quatre ans, Cillabon, ainsi que de  
L'Espérance; tous deux Demourant à L'Espérance, et tous  
quatre témoins majeurs; et après lecture faite des parties  
et l'un des deux époux, excepté sa mère de  
L'Espérance, et les sieurs de Nicolas Bourdant, et  
Jean Baptiste Noël, et l'un des deux époux;  
Lesquels nous en déclarés au savoir de nous, et de  
de L'Espérance et de Nicolas Bourdant de la loi.

Jean Baptiste Bourdant

Julie Marguerite Aubry  
A O B B T

Louis Nicolas Bourdant  
Veuille

Curé  
Fleurbaey

N. 27.  
Acte de  
Drey  
de  
Marie Jeanne  
Albion  
D'Espérance.

P. An nul huit ans cinquante, le  
vingt du mois de Novembre, à midi, pas  
devant nous Adolphe Deliquaire Maire et  
Officier de L'Etat Civil de La Commune de Cillabon;  
Monsieur Compagnon Auguste Louis Fleurbaey, âgé  
de soixante trois ans, D'Espérance, et  
Jean Baptiste Bourdant Cultivateur, âgé de  
quarante neuf ans, Nominé, tous deux



venions aujourdhuy à Grilbardou, le  
 premier filz, et le second sur le de de l'heure, et  
 après nomme, et lequel nous ont déclaré que  
 Marie François Custantie Dusardou  
 âgée de quatrevingt trois ans, sans profession,  
 qui a été de ce nom Canty, demourant à  
 Grilbardou, fille des Defuncts Joseph Dusardou  
 et Marie Catherine Groslier, et veuve de  
 Pierre Cornu; ses Deuils au dit Grilbardou,  
 hier, à une heure du soir en son domicile;  
 et après nous être assuré au décès, nous avons  
 dressé le présent acte que les déclarants ont signé  
 avec nous, après que l'écrite lue en a été faite.

W. Fleuret

J. Desjardins J. L. Desmarlais

Cet acte arrêté le Présent  
 Register par Nous, Notaire de  
 La Couronne de Grilbardou, validé, signé,  
 Capendu par le dit, en l'absence  
 du dit, et  
 J. Desjardins

179 180

# Table Alphabétique des Actes contenus au Présent Register.

## Naisances.

N <sup>o</sup> Nais.	N <sup>o</sup> Regist.	Noms & Surnoms	Day du Acte.
1	7	Pierre Marie Victoire	24 Mars
2	12	Bouffant Clemynt Ninon	13 février
3	12	Bouffant Vincent Aimé	18 Avril
4	22	Brockard Alene	31 Juillet
5	6	Caron Henri	20 Mars
6	21	Chéry Jules Genest	17 Juillet
7	19	Cochon Clinier Leon	8 Juillet
8	10	Cornu Henri	26 Mars
9	16	Grimpey Auguste Leon	11 Mai
10	1	Maurice Adèle Appoline	8 Mars
11	8	Polletier Arlephine Adèle Marie	27 Mars
12	24	Priest Jules	13 Août



# Mariages.

N <sup>o</sup> Vie.	N <sup>o</sup> De Mariage.	Noms et Prénoms.	Date Lieu Actes.
1	15	Robert Alexandre Jean, et Vernille Julie Joséphine	1 <sup>er</sup> Mai
2	25	Clément Amédée et Debraupuis Genevieve Joséphine	21 Octobre
3	13	Foy Pierre Honoré et Palleant Marie Chantine	22 Avril
4	1 <sup>er</sup>	Bisain Louis Félix, et Renniguy Victoire	2 Janvier
5	26	houciant Jean Baptiste Aubry Julie Marguerite	2 novembre
6	18	Véste Joseph, et Bellenot Helene Adolaine	28 Mai
7	11	Parain Louis Conrad Clément Deloyes Valentine Lucie,	24 Avril

# Décès.

1848

N <sup>o</sup> Vie.	N <sup>o</sup> De Mariage.	Noms et Prénoms	Date Lieu Actes.
1	23	Cochery Charles Albanese	13 Juin
2	3	Cornu Alexis	11 février
3	5	Causties Pierre Stanislas	19 mars
4	20	Causties Marie Genevieve Elise	13 juillet
5	27	Dussautoy Marie Genevieve Antoinette	20 novembre
6	19	Gusant Marie vic	26 mars
7	11	Fleuret Guilber Sébastien	1 <sup>er</sup> Avril
8	17	Vougenon Nicolas Albanese	13 <del>et</del> Mai

# Récapitulation.

Naissances ..... 12.  
 Mariages ..... 7  
 Décès ..... 8  
 Total 27 actes  
 Certifié sincère et véritable